

Le Républicain du Finistère n°1

13 avril 1872

Un journal qui porte en tête de ses colonnes *Liberté, Egalité, Fraternité*, n'a pas besoin de profession de foi. La triple formule adoptée et consacrée par la grande révolution n'est elle pas le meilleur programme, et nos pères de 92 l'ont tracé, défini et commenté avec leur sang? D'ailleurs tout programme est menteur, souvent ; prétentieux toujours. Donc passons.

C'est encore le discours de Gambetta qui tient la première place dans la polémique. Il inspire aux journaux réactionnaires des articles dont la fureur touche à l'épilepsie. Les feuilles du centre droit croient y découvrir, une alliance entre M. Thiers et Gambetta, et c'est ce qui excite leurs alarmes les plus chaudes. Aussi par un revirement fort comique, les voilà qui mettent tout-à-coup une sourdine aux tracasseries dont ils fatiguaient les oreilles du Président de la République, à propos de ses réceptions à l'Elysée. Ils ne voient plus là qu'une de ces peccadilles dont il serait puéril de se préoccuper. Encore une

fois, rien n'est plus divertissant que cette tactique subite causée par les avances que Gambetta a paru faire dans son discours à M. Thiers .

On signale l'arrivée à Versailles de M. d'Harcourt : il a eu un long entretien avec M. Thiers. Rien naturellement n'a transpiré des renseignements sur l'état des affaires de l'Italie et de la Papauté qu'à dû apporter notre « envoyé spirituel ». On sait seulement qu'il a déclaré que jamais Pie IX ne s'était aussi bien porté. Ce ne sont pas seulement les années de Pierre qu'il verra, mais encore celles de Mathusalem.

L'illustre Bazaine a comparu jeudi pour la onzième fois devant le conseil d'enquête ; on assure que ce sera la dernière, mais cette affirmation est peut-être bien téméraire. On ajoute que les décisions du Conseil ne seront pas publiées isolément, c'est-à-dire qu'on attendra la solution de toutes les causes soumises à l'examen. Or, il y aurait encore, après Metz, dix capitulations à examiner. Le public ne serait donc pas prêt de connaître le résultat des travaux du Conseil. Pour calmer son impatience, il va avoir les deux premiers volumes de l'enquête du 4 septembre, qui

viennent d'être déposés à la questure. On les croit appelés à faire encore plus de bruit que ceux du 18 mars. On parle surtout d'une déposition de M. Thiers qui produirait une très vive sensation par la franchise d'apologie de la révolution du 4 septembre, où l'Empire, suivant la pittoresque et saisissante expression de Gambetta, fut expulsé par une sorte de « hoquet public ».

La commission chargée de l'enquête Dolbeau a déposé son rapport. Lors de l'entrée à Paris des troupes de Versailles, se trouvait à l'Hôpital Beaujon, dans le service de M. Dolbeau, le nommé Bredon, lieutenant des *Vengeurs de Paris*, qui était soigné pour un mal d'yeux. A la nouvelle de l'arrivée d'un convoi de blessés, M. Dolbeau congédia le malade. Mais la pancarte de sortie présentée au chef de service désignait Bredon comme « clairon des chasseurs » tandis que la pancarte d'entrée portait « lieutenant des *Vengeurs de Paris* ». Le docteur Dolbeau, ne se rappelant pas la désignation de la pancarte d'entrée, signa la pancarte de sortie qui lui était présentée. Mais, averti par un de ses élèves, il recommanda la rectification de la pancarte à la religieuse de service. Le soir, il apprenait que cette rectification n'avait pas été faite et que Bredon était encore à l'hôpital. C'est alors qu'il se serait laissé entraîner à un mouvement d'emportement et qu'il aurait fait

connaître au chef de poste la fausseté de la pancarte. A la suite de cette démarche, Bredon fut arrêté et envoyé à la place. On vint dire à l'hôpital qu'il avait été fusillé, mais le lendemain on sut qu'il avait été mis en liberté sur ordre du général Vinoy, dont il avait été le brosseur.

Tels sont les faits.

La conclusion de la commission, est qu'il n'y a pas de suite à donner au fait constaté dans l'enquête à l'égard du docteur Dolbeau, mais seulement à appeler l'attention de la direction, sur les irrégularités qui ont été commises dans l'Hôpital et qui ont seules causé l'emportement de M. Dolbeau.

Pas de commentaires, n'est-il pas vrai?

C'était jeudi que venait le pourvoi en révision, formé par Blanqui, contre le jugement du 4^e conseil de guerre qui l'a condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée. Le pourvoi a été soutenu par M. Georges Le Chevalier. Le conseil de révision à l'unanimité a annulé le jugement du 4^e conseil de guerre et a renvoyé l'affaire devant le 3^e conseil.

On rencontre à Versailles et à Paris beaucoup de députés revenus de Province. Déjà du reste, un grand nombre de conseils généraux ont clos leur session en se donnant rendez-vous pour la grande session du mois d'août. Pourquoi la session d'août sera-telle plus importante que celle d'avril? C'est ce qu'on n'a jamais pu savoir.

LETTRES DE JOB

Nous sommes à la chambre des députés, quelques jours avant le vingt-quatre février. Tout-à-coup un homme, peu enclin à l'enthousiasme et connu jusque-là pour son absence de foi politique, mais en qui le scepticisme du bourgeois gâté par la fortune, n'a pu éteindre une certaine flamme de jeunesse et une sorte d'instinct révolutionnaire qui se révèle parfois en éclats inattendus, se lève et monte à la tribune.

« Certes, dit-il, au milieu des applaudissements de la gauche, ravie de trouver de tels accents chez un pareil homme, je ne suis pas radical, mais je suis du parti de la révolution. Je souhaite que la révolution soit dans la main des modérés, mais quand elle passerait dans la main des hommes qui ne

sont pas modérés, je ne quitterais jamais pour cela la cause de la révolution. »

Cet ami fougueux de la révolution était M. Thiers ... J'imagine qu'aujourd'hui la révolution et la République sont en très bonnes mains, et que moins que jamais M. Thiers songe à déserteur leur cause. Les d'Orléans, dont il a servi le père et qui attendent qu'il leur jette la France, comme on jette un os, ne l'empêcheront pas de conserver intact le « précieux dépôt » qui leur a été livré par les malheurs des temps. Un an d'expérience a démontré aux plus incrédules que dans la main de M. Thiers la République ne court pas danger de mort. Ses amis les plus méfiants seraient tout-à-fait rassurés si les antécédents de M. Thiers lui permettaient de rompre une fois pour toutes avec ces d'Orléans qui sont devenus pour le pays une véritable plaie. Qui donc nous débarrassera de ces prétendants sournois, de ces entrepreneurs de monarchie bâtarde, qui joignent à une ambition que les maux de la patrie n'effraient pas la cupidité et l'avarice héréditaires de la race? Bugeaud, qui les connaissait, ne cachait pas son mépris pour eux. Quand il entreprit un instant de lutter pour leur compte contre la Révolution, victorieuse, son premier mot fut celui-ci : « surtout, pas de princes, qu'on ne me donne pas de princes. »

M. Bonaparte a laissé le pays dans un tel état d'avilissement qu'on se figure généralement que toutes nos misères datent de l'Empire. Il y a quelque injustice dans cette appréciation. Assurément l'homme de décembre a gangrené le pays jusqu'aux moelles, mais la décadence n'en remonte pas moins à Louis-Philippe, qui a systématiquement dépravé la France, C'est lui qui a préparé le terrain et semé la corruption. Quand Bonaparte est arrivé, la moisson mûrit ; abondante fut la récolte et cette récolte est la pourriture.

N'oublions jamais que c'est la monarchie de Juillet qui a creusé le fossé fatal entre le peuple et la bourgeoisie. La grande Révolution ne distinguait pas; en ce temps-là , on disait la *nation*, simplement. Les hommes de 1830, par leur politique égoïste et exclusive, par leur indifférence et leur dédain pour les besoins et les aspirations les plus légitimes des classes laborieuses, par leur crainte ridicule des réformes les plus nécessaires, ont rendu inévitable cette séparation qui a causé tant de maux. Puis, vinrent la Révolution de Février si pure et en même temps si stérile, les souffrances et la longanimité du peuple, qui avait mis trois mois de misère au service de la République ; la dissolution impolitique et brutale des ateliers nationaux, les funestes journées de Juin et la répression implacable qui suivit. Proscrit et transporté, le peuple perdit tout sentiment d'affection pour une République qui le torturait

ainsi ; et plus tard, quand le coup d'Etat triomphant écrasa vainqueurs et vaincus sous le même niveau de fer et de honte; il s'abstint, et il laissa faire en détournant les yeux. La bourgeoisie, muselée à son tour et frappée sans pitié , put reconnaître alors où mènent les lois de vengeance et de proscription. Si encore la leçon lui avait servi !

Un jour les deux classes se retrouvèrent côte à côte et les mains dans les mains pour lutter contre l'étranger. Pendant cinq longs mois d'angoisses et de privations sans exemple, Paris assiégé, séquestré, isolé du reste de la France parut uni dans un même sentiment de patriotisme et d'abnégation. On put croire que le malheur commun avait scellé la réconciliation. D'affreux évènements ont remis tout en question et ravivé les haines; mais, au milieu de ce terrible pêle-mêle qui emportait les hommes et les choses, la séparation a semblé moins tranchée qu'au mois de Juin 1848. Il est encore permis d'espérer qu'elle n'est qu'apparente et momentanée . A l'heure qu'il est, on peut encore combler l'abîme, éteindre ou calmer les passions et les ressentiments, étudier sinon résoudre les problèmes qui se dresseront menaçants pour tous, tant que n'interviendra pas une transaction profitable à tous, panser nos blessures, refaire, en un mot, la Patrie. Seule la République a le coeur assez haut placé pour inaugurer cette politique magnanime,

pour entreprendre cette œuvre d'épaïsment et de régénération qui sauvera le pays. Pour faire contre-poids au colosse allemand qui menace de tout envahir, elle doit encourager hautement les républicains d'Espagne et d'Italie, dont les espérances et les intérêts sont les nôtres. A l'union des races germaniques féodales, opposons l'alliance des races latines républicaines. Tout l'avenir est là. Il est temps que le roi aux belles moustaches, qui fut jadis le valet de Bonaparte et qui est maintenant aux genoux de M. de Bismarck, cède la place à la démocratie italienne, qui sera plus fière. Il est temps que le tyranneau ridicule qui réédite en Espagne, avec tant de désinvolture, les procédés décembristes, se replie en bon ordre, si le sort de Maximilien n'a rien qui le tente. L'Italie et l'Espagne sont lassées d'être gouvernées par les Savoyards.

A cet avenir, qui est encore un rêve, je vois un obstacle : l'Assemblée, cléricale et monarchiste dans un pays devenu républicain; l'Assemblée, élue pour faire la paix, par les bons villageois qui ne voulaient pas se battre, et qui représente, non les vertus mâles de la France, mais les plus bas instincts d'une nation folle de peur. Dissolution, dissolution, tel doit être désormais le mot d'ordre de tous les patriotes. **La Chambre, qui n'est pas constituante, a fini son rôle.** Il

faut que l'opinion publique s'affirme, se prononce, qu'elle signifie leur congé à ceux dont elle ne veut plus. Nos adversaires ont pris soin de nous apprendre comment s'élaborent ces manifestations. Ils ont très bien su en 1849 se débarrasser d'une assemblée républicaine qui gênait leurs complots, il ont été assez habiles et assez disciplinés pour amener la Constituante à se dissoudre, et pourtant il allait de la dignité et du salut de la République qu'elle n'abandonnât pas son poste devant les manœuvres et les intrigues des partis monarchiques.

On se souvient avec quel entrain, avec quelle ardeur, avec quelle furie fut mené dans les campagnes toujours si accessibles au mensonge et à la calomnie, ce pétitionnement funeste qui aboutit à la proposition Rateau. L'Assemblée, lasse, découragée, laissa faire et se tua de sa propre main en tuant la République. Si la démocratie déployait aujourd'hui la centième partie de l'activité que montrait alors une réaction qui ne reculait devant rien, les "incorrigibles" comme M. de Lorgeril et les "impuissants", comme M. de Guiraud, cesseraient de nous causer de si mauvais rêves. En attendant, ils ne veulent point partir parce qu'ils savent très bien qu'ils ne rentreront pas. Ils ne tiennent tant à représenter le pays que parce qu'ils sentent parfaitement qu'ils ne le représentent plus.

Electeurs, taillez vos plumes et pétitionnez. Hâtez-vous d'envoyer à ces gens-là une sommation en règle, une invitation formelle à vider les lieux. Si vous hésitez, la Chambre continuera à se perpétuer, à s'éterniser, à faire souche de dieux. Or, il est bon que les faux dieux s'en aillent.

Ami soleil, sois le bienvenu ! nous avons besoin de tes chauds rayons. Enfin le printemps renaît, et l'espoir aussi. Voici le renouveau, et la démocratie monte comme la sève.

ooooooo

Les conseils généraux réunis s'occupent, en ce moment, de *l'importante question de l'enseignement*. Le principe de l'obligation de l'instruction primaire est soutenu par les républicains et les libéraux, quatre-vingts conseils généraux l'ont proclamé dans la dernière session, et il faut espérer que dans celle-ci, la majorité sera plus grande encore

L'instruction obligatoire n'est attaquée que par les cléricaux, qui ont tout intérêt à maintenir le peuple dans une sainte ignorance. L'ignorance, en effet, favorise leur domination, et ils ne craindraient pas de condamner la France à périr, s'ils étaient sûrs que le seul moyen pour elle

de se régénérer, c'est d'échapper à leur influence. Ces Messieurs, qui ne se gênent jamais pour déguiser la vérité quand la vérité est contraire à leurs déclamations, ont osé prétendre que l'instruction obligatoire a été jusqu'ici épargnée aux nations civilisées .

Eh bien, rien n'est plus faux. L'instruction obligatoire existe en Saxe depuis 1573 ; en Hanovre, depuis 1845 ; dans le grand-duché de Bade, depuis 1834 ; en Bavière, depuis 1802 ; dans le Wurtemberg, depuis 1830 ; en Danemarck, en Suède, depuis 1684 ; en Norvège, depuis 1814.

"Dans toute l'Allemagne, disait en 1835 M. Saint-Marc-Girardin, personne n'est libre d'être ignorant. Il n'est point permis de ne pas savoir lire et écrire. L'État doit l'instruction à tout le monde et tout le monde doit la recevoir. On est tenu à l'école comme au service militaire, comme à l'impôt."

En Suisse, l'instruction est obligatoire, sauf dans trois petits cantons du centre et dans le canton de Genève, où tous les citoyens, sans exception, savent lire. En Autriche, les enfants sont forcés d'aller à l'école, de six à douze ans. En Prusse, enfin, l'instruction obligatoire a été établie dès 1763 par Frédéric II, et le même principe a été successivement confirmé en 1724, en 1812 et en 1845. Tout enfant est tenu de fréquenter l'école, depuis l'âge de sept ans jusqu'à l'âge de quatorze ans révolus. Les parents qui

n'obéissent pas à la loi sont soumis à une série de peines qui vont de la réprimande à l'amende et même à l'emprisonnement. Si toutes les punitions sont insuffisantes, on donne aux enfants un tuteur particulier pour veiller à leur éducation, ou un co-tuteur aux pupilles.

Que pensez-vous maintenant de la bonne foi des ultramontains quand ils viennent vous dire que l'instruction obligatoire n'a été mise en vigueur dans aucun pays civilisé?

Une autre objection *ejusdem farinæ*, qu'on fait contre l'instruction obligatoire, c'est qu'elle gêne la liberté du père de famille.

Mais n'y a-t-il pas des cas et des cas très nombreux où la loi porte une grave atteinte à cette liberté? L'article 203 du Code Civil prescrit au père de nourrir, d'entretenir et d'élever son enfant ; l'article 389 permet au fils d'exercer des revendications contre son père; l'article 153 autorise le fils à se marier malgré l'opposition paternelle; l'article 374 permet au fils mineur de contracter un engagement militaire; l'article 444 exclut le père de la tutelle pour cause d'inconduite, d'incapacité ou d'infidélité ; enfin, le père n'a pas le droit de disposer librement de ses biens par testament.

On voit par là combien d'entraves sont apportées à sa liberté, et la question n'est pas de savoir si l'obligation de l'instruction primaire viole la liberté du père, mais si cela est utile aux enfants. Or, j'imagine que personne ne devra mettre en doute qu'il vaut mieux savoir lire, écrire, compter, que d'être complètement ignorant. *Le plus grand service qu'on puisse rendre à l'enfant, c'est de l'instruire ; et, si le père n'accomplit pas son devoir, l'Etat a le droit d'intervenir et de l'y contraindre.*

L'Etat et la société sont intéressés à ce que l'enfant reçoive un minimum d'instruction, parce que cet enfant fera un jour partie de cet Etat, de cette société, et que son ignorance serait un véritable danger, non seulement pour lui-même, mais encore pour les autres. Ceci s'applique surtout aux pays qui, comme la France, possèdent le suffrage universel, parce que dans ces pays-là l'enfant est destiné à exercer plus tard une action directe sur les affaires publiques, et nous savons par expérience combien les erreurs du suffrage universel sont fatales.

Et maintenant, je vous le demande, faut-il, par respect pour la liberté de quelques pères de famille, que nous hésitions à développer l'esprit de nos enfants, qui, un jour, seront citoyens et par conséquent électeurs ; de nos enfants, qui seront un jour soldats et qui auront entre les mains la

fortune de la France; de nos enfants, qui par leur travail et leur intelligence rendront à la France la place qui lui est due?

Les amis de M. Dupanloup pensent que pour obtenir un tel résultat mieux vaut avoir affaire à des ignorants qu'à des hommes instruits ; et, partant de ce principe, ils font à l'obligation une opposition hypocrite et impardonnable. Nous avons la conviction que leur funeste propagande ne servira qu'à leur attirer le mépris de tous les patriotes. Les vœux émis par les conseils généraux peuvent et doivent avoir une autorité souveraine et décisive.

La droite veut revenir au *libéralisme* de MM. de Falloux et de Montalembert et à la fameuse et déplorable loi de 1850. Qui sait si dans ses folles idées de réaction et d'obscurantisme, elle n'entend pas remonter plus haut, à la restauration par exemple, et même aux théories du bon vieux temps, du moyen-âge, qui basait l'instruction populaire sur les plus niaises superstitions?

A en juger par les anathèmes lancés contre la société moderne et ses principes, il est évident que l'idéal rêvé en matière d'éducation, par cette majorité fossile, est un capucin dans l'école, enseignant l'histoire du père Loriguet, et commentant les petits livres de M. de Ségur.

Nous verrons où ces tendances conduiront l'Assemblée, nommée par un peuple atterré par sa défaite, dans un

moment d'affaissement et de désespoir. Par bonheur, ses jours sont comptés. Frères il faut mourir.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en empruntant à la *République Française* le passage suivant du discours prononcé à Angers par M. Gambetta.

"Ceux qui se croient les serviteurs de la tradition sont sortis comme par hasard, comme par surprise, du fond de je ne sais quelles gentilhommières. Ils sont arrivés, se sont présentés à la France, et la France ne les a pas reconnus; ils le savent eux-mêmes aujourd'hui, et c'est pour cela qu'ils ne veulent pas s'en aller. (Hilarité.)

Car, remarquez-le bien, si l'on passe en revue tous les arguments pour ou contre la dissolution, au fond on voit qu'il n'y en a qu'un : c'est la certitude de revenir ou de ne pas revenir. Messieurs, je ne veux rien dire de désagréable, mais je suis convaincu qu'il y en a un bon nombre, à l'Assemblée de Versailles, qui sont fixés à cet égard. (Hilarité générale.)

Du reste, ils ont quelque raison d'être fixés ; car, le 8 février 1871, époque à laquelle ils ont été nommés, ---je dis ceci entre parenthèses, non pas seulement comme des députés et des législateurs, mais comme des parlementaires, permettez-moi ce mot, entre deux armées,--- à cette époque, dis-je, ils avaient une mission spéciale et limitée : le

suffrage universel ne s'y était pas trompé, il se trompe fort rarement, et il sait très bien ce qu'il veut faire. A ce moment, il voulait faire une certaine chose, cette chose a été faite, obtenue, et, lorsqu'elle a été terminée, tout le monde a considéré qu'il n'y avait plus rien à faire pour ceux qui en avaient été chargés.

C'est tellement vrai qu'aussitôt qu'on a voulu consulter à nouveau le suffrage universel, que s'est-il produit? Le suffrage universel consulté, sous quelque forme que ce soit, a quelque degré de la hiérarchie qu'on se place, a répondu d'une façon uniforme : Rendez-moi ma souveraineté. (Applaudissements prolongés.)

On l'a consulté pour les élections municipales, et il a donné là un merveilleux exemple, bien nouveau, bien rassurant; il s'est prononcé au milieu de la guerre civile, au bruit des déclamations dirigées contre le parti républicain, sans émotion, avec un sang-froid imperturbable, sur tous les points de la France. Et qu'est-ce qui a triomphé dans les élections municipales, leur esprit gagnant de proche en proche, de la commune au chef-lieu de canton, du chef-lieu de canton au chef-lieu d'arrondissement, qu'est-ce qui a triomphé? le parti de la République, le parti de la paix sociale, le parti qui voyait dans ces élections une manifestation politique, — peut-être à tort, — mais enfin on disait que c'étaient des élections politiques. Nos adversaires

avaient placé la lutte sur ce terrain, et vous les avez exclus. Ils ont été battus, et vous avez triomphé.

Vous savez mieux que moi, messieurs, de quels noms on se servait alors, de quels reproches et de quelles calomnies on assaisonnait les discussions. Vous avez triomphé par le suffrage universel qui a dit : *Il n'y a qu'un moyen de ramener la paix sociale, c'est de faire une autre Chambre.* (Oui ! Oui ! — Applaudissements.)

Et l'affirmation qui se traduisait ainsi s'est ultérieurement reproduite dans d'autres actes du suffrage universel. Elle s'est renouvelée dans les élections aux Conseils généraux, assemblées réunies à l'heure actuelle. Le succès a été tel que véritablement on ne se lasse pas d'envisager les conséquences fructueuses, les conséquences, permettez-moi de le dire, incalculables pour nos idées, de ces élections aux Conseils généraux.

Rappelez-vous, messieurs, dans quelles circonstances elles ont eu lieu.

On disait, — c'est une théorie qu'on n'oserait plus faire aujourd'hui, — qu'il y avait une centralisation trop forte depuis longtemps, que les préfets avaient trop d'action, qu'il fallait les mâter, — c'est qu'on était en République, vous comprenez bien ! (Rires.) — car, sous une bonne monarchie héréditaire ou quasi-héréditaire, on n'eût pas été si

pressant; mais il y avait là une démocratie, un suffrage universel qui montait toujours et dont les flots finissent par engloutir tout ce qui reste des anciens privilèges .

On regardait monter le flot et l'on disait : nous ne trouverons donc pas le moyen d'endiguer ce flot débordant? Il faudrait peut-être mettre la main sur les départements.

Et alors on organisa cette petite loi que vous connaissez, qui ne paraissait être rien, qui avait un air innocent ; elle rencontra, dans la discussion, bien des difficultés, bien des résistances, mais enfin elle fut votée et on arriva à l'exécution. C'était fort simple, il s'agissait que les chefs, que leurs amis, que l'état-major qui avait préparé la loi, fussent nommés conseillers généraux, entrassent dans la forteresse, en prissent les clés et les missent dans leurs poches.

Intervient alors le suffrage universel; et il choisit ses mandataires départementaux avec un tact parfait, et à 120 députés, appartenant à ce parti rétrograde parfaitement connu, — je ne veux pas citer de noms, parce que je ne veux pas faire de personnalités, — on a opposé des républicains, quelquefois des républicains de la nuance la plus accentuée. Et que s'est-il passé ? Ce sont les fils des croisés qui ont mordu la poussière. (Rires. — Bravos.)

Or, voilà cette loi des Conseils généraux qui, au lieu d'être une loi agréable, utile, devient une loi tout à fait détestable. En effet, à quoi sert-elle? A mettre en lumière les progrès accomplis par le suffrage universel dans toutes les couches sociales, à faire arriver dans les conseils généraux — qui n'avaient été jusque-là que des foyers de réaction — *des hommes dévoués, sincères, apportant dans la discussion des intérêts de leurs commettants, des intentions droites, connues et une conscience pure.* Ces hommes se sont assis, la plupart pour la première fois, devant le tapis vert de la table du Conseil, et je dois dire qu'ils ont donné, par leur activité, par leur zèle, par leur compétence, un éclatant exemple de ce qu'ils peuvent faire.

Ces Conseils ont été la grande consolation de la France alors que, de tous côtés, . on cherchait sur quels hommes, sur quels groupes on pourrait s'appuyer, si des moments de détresse se représentaient; ces Conseils se sont offerts comme une véritable force pour le pays, et l'on a parfaitement senti qu'avec une démocratie ainsi préparée, non seulement pour l'ordre, mais pour la pratique des affaires, la situation changeait et que la République s'était élevée au-dessus des atteintes des partis." (Applaudissements.)

Le Républicain du Finistère, 13 avril 1872

Chronique de Brest et du Département

GAMBETTA

M. Gambetta est à Brest depuis quelques jours. On sait que chacun des pas de l'ex-ministre de l'intérieur et de la guerre a le privilège d'exciter la verve et la fureur des feuilles monarchistes. C'est à lui qu'elles réservent leurs railleries les plus épicées, leurs traits les plus venimeux ; on sent que *ces journaux du trône et de l'autel*, qui ont toujours mieux aimé les Prussiens que les républicains ne lui pardonneront jamais d'avoir conçu la guerre à outrance contre l'envahisseur qui souillait notre sol, d'avoir failli sauver la France. S'acharnant sur les fautes qu'il a pu commettre, les royalistes ne voient pas ou feignent de ne pas voir son énergie, son ardeur, sa résistance inattendue, ses armées tirées du néant et la fièvre patriotique qui le consumait.

Leur haine ne s'y méprend point ; ils savent très-bien qu'entre ses mains le salut de la nation n'a tenu qu'à un fil et que l'avocat, improvisé général par les événements, comme autrefois Carnot et Moreau, eût réussi comme eux sans la mauvaise volonté et la trahison qui ont déjoué tous ses desseins. Ils savent parfaitement que si à Paris on eût

déployé la centième partie de sa fermeté et de son courage, si l'inertie de certains membres du gouvernement de la défense nationale avait pu être contrebalancée par des éléments hardis et vivaces, la délivrance du territoire serait aujourd'hui un fait accompli.

Les mêmes hommes, qui sont si prompts à excuser Bazaine, ne pardonneront jamais au Danton malheureux qui, l'an dernier, a été vaincu. Celui-ci, pourtant, avait la foi, et l'âme de la patrie était en lui.

13 avril 1872

Au conseil général du Finistère

« Quand viendra la discussion de *l'établissement à Quimper d'une Ecole normale*, discussion annoncée sous le manteau, je tâcherai de vous en rendre compte; mais il faudra pour cela que mon temps me le permette ce jour-là, et surtout que le nombre des flâneurs ne soit pas trop considérable pour l'enceinte réservée au public. »

Quimper, 9 avril 1872.

École normale de Quimper. — M. le rapporteur Gestin lit un rapport concluant :

1° A la création, dans le département, d'une école normale primaire pour 60 élèves ;

2° A inviter la Commission départementale et le Préfet à étudier les voies et les moyens d'exécution et à présenter à la session d'août un projet détaillé et complet.

Déjà, au sein de la Commission départementale, un membre avait demandé que la **forme** de l'école future fût réservée. En séance du Conseil, après la lecture du rapport, qui produit une **certaine sensation**, M. de Forsanz demande l'ajournement de la discussion au lendemain. — Adopté.—

Le lendemain, les conclusions du rapport ont été mises en discussion, et M. de Kerjégu a vivement insisté pour que le Conseil général se réservât de statuer sur la **forme** de cet établissement. Après une discussion qui n'a pas été sans vivacité, le Conseil a voté la réserve(*sic !*) demandée par M. de Kerjégu. Sauf cette réserve, les conclusions du rapporteur ont été adoptées à l'unanimité.

L'année terrible

Les désastres et le deuil de la France ont inspiré à Victor Hugo de magnifiques poésies dont le titre seul, ***l'Année terrible***, révèle la pensée du maître. Nous reproduisons la

poésie suivante où nos lecteurs retrouveront la puissante empreinte de l'auteur des *Châtiments*:

AUX RÊVEURS de MONARCHIE

*Je suis en République, et pour roi j'ai moi-même.
Sachez qu'on ne met point aux voix ce droit suprême; .
Ecoutez bien, messieurs, et tenez pour certain
Qu'on n'escamote pas la France un beau matin.
Nous, enfants de Paris, cousins des Grecs d'Athènes,
Nous raillons et fraillons. Nous avons dans les veines
Non du sang de fellahs ni du sang d'esclavons.
Mais un bon sang gaulois et français. Nous avons
Pour pères les grognards et les Francs pour ancêtres:
Retenez bien ceci que nous sommes les maîtres.
La Liberté jamais en vain ne nous parla.
Souvenez-vous aussi que nos mains que voilà,
Ayant brisé des rois, peuvent briser des cuistres.
Bien. Faites-vous préfets, ambassadeurs, ministres,
Et dites-vous les uns aux autres grand merci.
O faquins, gorgez-vous. N'ayez d'autre souci,
Dans ces royaux logis dont vous faites vos antres,
Que d'aplatir vos cœurs et d'arrondir vos ventres;
Emplissez-vous d'orgueil, de vanité, d'argent,
Bien. Allez. Nous aurons un mépris indulgent.
Nous nous détournerons et vous laisserons faire ;
L'homme ne peut hâter l'heure que Dieu diffère.
Soit. Mais n'attendez pas au droit du peuple entier.
Le droit, au fond des cœurs, libre, indomptable, altier.
Vit, guette tous vos pas, vous juge, vous défie,
Et vous attend. J'affirme et je vous certifie
Que vous seriez hardis d'y toucher seulement.
Rien que pour essayer et pour voir un moment !
Rois, larrons ! vous avez des poches assez grandes
Pour ; mettre tout l'or du pays, les offrandes
Des pauvres, le budget, tous nos millions, mais
Pour y mettre nos droits et notre honneur, jamais !
Jamais vous n'y mettez la grande République,
D'un côté tout un peuple ; et de l'autre une clique !
Qu'est votre droit divin devant le droit humain ?
Nous votons aujourd'hui, nous voterons demain.
Le souverain, c'est nous ; nous voulons, tous ensemble,
Régner comme il nous plaît, choisir qui bon nous semble,
Nommer qui nous convient dans notre bulletin.
Gare à qui met la griffe aux boîtes du scrutin!*

*Gare à ceux d'entre vous qui fausseraient le vote !
Nous leur ferions danser une telle gavotte,
Avec des violons si bien faits tout exprès,
Qu'ils en seraient encor pâles dix ans après*

Victor Hugo

Le Républicain du Finistère, 20 avril 1872

Au conseil général du Finistère

Nous complétons la session du Conseil général par les renseignements suivants qui précisent mieux la physionomie des débats que le compte-rendu rédigé spécialement pour les journaux, et dont nous avons, publié la fin dans notre dernier numéro.

La question qui était assurément la plus importante, mais sur laquelle le Conseil ne pouvait formuler qu'un vœu, était **l'instruction obligatoire**. Au mois d'août dernier, les républicains du Conseil avaient demandé ; un vœu tendant à obtenir, de l'Assemblée nationale, **l'instruction obligatoire** et, autant que possible, **gratuite**, ils furent battus par 30 voix contre 11. Cette fois ils ont gagné un terrain précieux et les adversaires de l'obligation n'ont pu réunir que 19 voix contre 17 ; encore est-il utile d'ajouter que la 19^e voix a été, paraît-il, difficile à arracher.

Voici quelques détails sur cette intéressante discussion : M. Rousseau, représentant du peuple, a proposé au Conseil

d'émettre un vœu en faveur de *l'instruction primaire obligatoire, en demandant également une sanction pénale contre le père de famille indifférent, hostile à l'instruction.* Cette proposition formulée en très bons termes et appuyée par de solides arguments n'a obtenu que le silence embarrassé de la droite du Conseil.

Après quelques moments d'hésitation, un orateur réactionnaire, M. Lannurien de Morlaix, a cherché à réfuter l'argumentation de M. Rousseau en invoquant des raisons de distance, d'indigence, d'absence d'écoles, etc. M. de Guébriac a appuyé son collègue en répétant quelques-unes des objections déjà mises en avant.

M. **Gestin** a pris la parole pour réfuter les arguments de ces messieurs et il y est parvenu sans peine. M. Roussin est ensuite revenu à la charge en reproduisant la thèse et les lieux communs soutenus par les orateurs de la droite.

C'est alors que M. **Gestin** dans un long et substantiel discours a établi *l'état d'ignorance des populations du département*; puis, comparant cette ignorance à l'état des pays Européens où l'obligation existe depuis longtemps, il a démontré, preuves en main, notre infériorité, vis-à-vis même du Portugal. Il a terminé par un appel chaleureux qui, un instant, a paru devoir être entendu.

Mais comment lutter contre un parti pris, contre un mot d'ordre peut-être? Plusieurs conseillers sont venus serrer les mains de M. **Gestin**, l'ont complimenté à propos des vérités qu'il faisait entendre, et, quand il s'est agi de scrutin, ils ont voté contre lui.

La question de l'obligation, enterrée par 19 voix contre 17, sera représentée à la prochaine session, c'est-à-dire au mois d'août. Cette fois, nous l'espérons, le Conseil lui fera bon accueil.

Nous savons de source certaine que le membre flottant à la voix duquel nous faisons tout à l'heure allusion a déclaré, après avoir quitté Quimper, qu'il regrettait de ne pas avoir fait cause commune avec les 17 vaincus, sa conviction étant maintenant assise. ***Au mois d'août, et d'ici là l'obligation aura fait du chemin.***

Le Républicain du Finistère, 23 avril 1872

oooooooooooooooo